



Affiché le 01/12/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Adoption de la convention cadre de mutualisation des moyens humains et matériels dans le cadre du PICS

Délibération n° 25 11 12

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Messieurs Alain Alessio, Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Monique Giraud-Lazzari par Monsieur Gérard Saramito, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Lykke Saviane par Madame Michèle Maurel, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Christine BEILLE TOURSCHER

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.731-3 et L.731-4 relatifs aux plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, disposant que le PICS « organise, au minimum, [...] la mutualisation des capacités communales » et que sa mise en œuvre s'articule entre le président de l'EPCI et les maires des communes membres,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-4-1 relatifs aux mises à disposition de services entre EPCI et communes et L.5211-4-3 relatif au partage de biens entre EPCI et communes membres, ainsi que les articles L.2212-2 et L.2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire en cas de danger grave et urgent,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022, rendant obligatoire l'élaboration d'un PICS pour la CCPP et précisant le contenu de ce plan, notamment

en ce qu'il doit organiser les modalités de coordination et de mutualisation des moyens de gestion de crise,

Vu la délibération n° [numéro de la délibération] du 25 novembre 2025 relative à l'adoption du Plan Intercommunal de Sauvegarde,

Considérant que l'ensemble des parties à la présente convention sont soucieuses de garantir une réponse efficace, solidaire et juridiquement sécurisée aux situations de crise affectant le territoire intercommunal, par la mobilisation coordonnée des ressources humaines et matérielles disponibles, dans le respect des compétences de chacun,

Considérant que la présente convention-cadre a pour objet d'établir à l'avance les conditions d'une mise à disposition réciproque de moyens entre la CCPP et ses communes membres en cas de déclenchement du Plan Intercommunal de Sauvegarde, afin d'éviter toute incertitude ou délai dans l'organisation des secours d'urgence,

Considérant le socle commun de valeurs partagées de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et notamment les valeurs de solidarité et de complémentarité,

Considérant l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 06 novembre 2025.

Madame Christine BEILLE TOURSCHER rappelle à l'assemblé que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP), il est proposé d'adopter une convention-cadre de mutualisation des moyens humains et matériels entre la CCPP et ses communes membres. Cette convention s'inscrit dans la continuité des dispositions du Code de la sécurité intérieure et du Code général des collectivités territoriales, et vise à renforcer la coopération intercommunale dans la gestion des situations de crise.

La mutualisation constitue en effet un pilier fondamental du PICS, fondé sur les principes de solidarité territoriale et d'efficacité opérationnelle. Elle permet de garantir une réponse coordonnée, rapide et adaptée aux crises susceptibles d'affecter plusieurs communes du territoire. La convention-cadre a pour finalité de définir les modalités juridiques, administratives et opérationnelles selon lesquelles les moyens communaux et intercommunaux pourront être mis à disposition réciproquement, de manière temporaire, au bénéfice d'une commune confrontée à une situation d'urgence.

L'objectif de ce dispositif est triple : assurer la cohérence et la continuité de l'action publique face à un événement majeur ; optimiser l'utilisation des ressources humaines, techniques et matérielles disponibles à l'échelle du territoire ; sécuriser juridiquement l'ensemble des procédures de mise à disposition et de restitution des moyens. Il s'agit d'un outil garantissant à la fois la transparence, la traçabilité et la sécurité des appuis apportés entre les communes.

La convention s'appliquera uniquement en cas de crise avérée ou imminente nécessitant l'activation du PICS. Son activation sera automatique dès le déclenchement formel du plan par le Président de la CCPP ou son représentant, après concertation avec le ou les maires concernés. Le déclenchement du PICS pourra intervenir selon trois modalités prévues par le plan.

La convention-cadre a une durée de cinq ans, couvrant la période de validité du Plan Intercommunal de Sauvegarde. Elle entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des signataires. Elle pourra être révisée à tout moment, notamment à la suite d'un exercice de gestion de crise, d'un retour d'expérience ou d'une mise à jour du PICS.

La présente convention fixe également :

- Les modalités de coordination par l'EPCI et les rôles des parties ;
- Les modalités de mise à disposition et de restitution des moyens matériels ;

006-240600593-20251125-CC251112-DE
Reçu le 28/11/2025

- Les modalités de mise à disposition et de restitution des moyens humains ;
- Les régimes de responsabilité et d'assurance applicables aux moyens prêtés ;
- La durée de la convention, l'évaluation et révision.

Chaque Maire devra soumettre la convention-cadre à l'approbation de son conseil municipal.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de sa Vice-Présidente,
après en avoir délibéré,**

- Adopte la convention cadre de mutualisation des moyens humains et matériels dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCPP pour une durée de 5 ans, couvrant toute la période de validité du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

- Autorise le Président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, ou la Vice-Présidente déléguée à la sécurité, à la sûreté et à la gestion des risques, à signer tous actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre opérationnelle du la convention cadre.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. BRUN



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA





Communauté de Communes

Bendejun
 Berre les Alpes
 Blausasc
 Cantaron
 Coaraze
 Contes
 L'Escarène
 Lucéram
 Peille
 Peillon
 Touët de l'Escarène

Convention-cadre de mutualisation des moyens humains et matériel dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la CCPP

Entre les soussignés :

- **La Communauté de communes du Pays des Paillons (CCPP)**, EPCI à fiscalité propre, représentée par son Président, M. ..., dûment habilité par délibération du Conseil communautaire n°... du ...,
- **Les communes membres de la CCPP** : (1) la commune de X..., représentée par son Maire M., autorisé par délibération du Conseil municipal n°... du ... ; (2) la commune de Y..., représentée par son Maire Mme ... (etc. – lister toutes les communes participantes de l'intercommunalité),

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.731-3 et L.731-4 relatifs aux plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, disposant que le PICS « *organise, au minimum, [...] la mutualisation des capacités communales* » et que sa mise en œuvre s'articule entre le président de l'EPCI et les maires des communes membres ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-4-1 relatifs aux mises à disposition de services entre EPCI et communes et L.5211-4-3 relatif au partage de biens entre EPCI et communes membres, ainsi que les articles L.2212-2 et L.2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire en cas de danger grave et urgent ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022, rendant obligatoire l'élaboration d'un PICS pour la CCPP et précisant le contenu de ce plan, notamment en ce qu'il doit organiser les modalités de coordination et de mutualisation des moyens de gestion de crise ;

Vu la délibération n° [numéro de la délibération] du [date] relative à l'adoption du Plan Intercommunal de Sauvegarde ;

Considérant que l'ensemble des parties à la présente convention sont soucieuses de garantir une réponse efficace, solidaire et juridiquement sécurisée aux situations de crise affectant le territoire intercommunal, par la mobilisation coordonnée des ressources humaines et matérielles disponibles, dans le respect des compétences de chacun ;

Considérant que la présente convention-cadre a pour objet d'établir à l'avance les conditions d'une mise à disposition réciproque de moyens entre la CCPP et ses communes membres en cas de

Considérant le socle commun de valeurs partagées de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et notamment les valeurs de solidarité et de complémentarité ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet et champ d’application de la convention

1.1. La présente convention-cadre définit les modalités selon lesquelles les parties mutualisent leurs moyens humains et matériels en vue d'assurer une réponse coordonnée aux crises majeures, dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la CCPP. Elle constitue le support juridique de la mutualisation anticipée prévue par le PICS.

1.2. La convention s'applique uniquement en cas de crise avérée ou imminente nécessitant l'activation du PICS. Le déclenchement formel du PICS par le Président de la CCPP ou son représentant après concertation avec le maire ou les maires des communes sinistrées, emporte automatiquement activation de la présente convention. En dehors de ces situations de crise, chaque collectivité reste pleinement responsable de la gestion de ses moyens et de ses agents, et la convention n'entraîne pas de mise à disposition permanente.

1.3. Le déclenchement formel du PICS peut intervenir selon les modalités prévues dans le PICS, que ce soit (1) sur instruction préfectorale, (2) à la demande d'un ou plusieurs maires ou (3) à l'initiative du Président de la CCPP lorsqu'un danger grave et imminent est caractérisé ou qu'il y a rupture de fonctionnement des services essentiels.

1.4. Est considérée comme « *situation de crise* » au sens du présent article toute situation présentant un danger grave pour les populations ou les biens sur le territoire d'au moins une commune membre, due notamment à la survenance d'un événement mentionné à l'article L.2212-2 5° du CGCT (catastrophe naturelle, accident industriel, épidémie, sinistre majeur, etc.), et requérant la mise en œuvre de mesures de sauvegarde exceptionnelles sous l'autorité du maire.

Article 2 – Coordination par l'EPCI et rôle des parties

2.1. Relais intercommunal : Les parties conviennent que la CCPP, par l'intermédiaire de son Président, est l'autorité coordinatrice de la mutualisation en cas de crise. À ce titre, le Président (ou le Conseiller communautaire délégué à la sécurité et la sûreté) assure la fonction de « *relais unique* » entre les communes : il centralise les demandes de renfort, organise la mobilisation des moyens disponibles et veille à la bonne articulation de l'ensemble des actions, conformément à l'article L.731-4 du CSI. Le Président de la CCPP informe sans délai le Préfet du département de la situation et des mesures intercommunales mises en œuvre, en application de l'article L.731-3 du CSI et de l'article L.2212-4 du CGCT.

2.2. Maire demeurant directeur des opérations locales : Sur le territoire de chaque commune touchée par la crise, le maire conserve la direction des opérations de secours et des mesures de sauvegarde relevant de ses pouvoirs de police (CGCT art. L.2212-2 et L.2212-4). La mise en œuvre de la présente convention ne le dessaisit pas de son autorité : il intègre simplement dans son dispositif local les renforts et moyens extérieurs mis à disposition via l'EPCI. Chaque maire s'engage à collaborer de bonne foi avec le coordinateur intercommunal et avec les autres maires pour optimiser l'action collective.

2.3. Obligations de la commune sinistrée : Toute commune faisant appel à l'entraide intercommunale en situation de crise s'engage : (1) à fournir au coordinateur intercommunal (CCPP) une information la plus complète possible sur la nature de la crise, l'évaluation des besoins en renforts et l'évolution prévisible de la situation ; (2) à accueillir, encadrer et employer de manière efficiente les moyens qui lui seront dépêchés (personnel ou matériel) dans le strict but de gérer la crise ; (3) à informer en continu la CCPP de ses actions de sauvegarde afin de faciliter la vision globale.

2.4. Obligations des communes non sinistrées : Chaque commune membre s'engage, en cas de crise sur une autre commune, à mobiliser les moyens (humains ou matériels) dont elle dispose et qui seraient demandés via la coordination CCPP, dans la limite de ce qui est raisonnablement disponible (il est admis qu'une commune doit conserver les ressources nécessaires pour sa propre sécurité minimale). Les communes non touchées par l'événement feront preuve de solidarité et de diligence pour répondre

~~aux requéritions amiables du Président de la CCPP. En particulier, chaque maire, sur demande du Président, mettra à disposition les capacités communales mobilisables relevant de son territoire : agents formés, véhicules, engins, stocks d'urgence, locaux d'hébergement, etc., tels qu'identifiés dans l'inventaire annexé (Annexe I).~~

2.5. Obligations de l'EPCI : La CCPP, via son Président, s'engage : (1) à apporter ses moyens propres (personnel intercommunal, matériel communautaire, etc.) en renfort dès que les circonstances l'exigent, conformément à l'article L.731-4 I-1° du CSI; ces moyens communautaires sont alors « *placés pour emploi à la disposition des maires* » des communes sinistrées; (2) à animer la plateforme de coordination (poste de commandement intercommunal), à assurer la transmission des demandes et offres d'aide entre communes, et à tenir à jour en temps réel la situation des ressources engagées ; (3) le cas échéant, à mettre en œuvre les actions de sauvegarde relevant des compétences communautaires pour en garantir la continuité sur l'ensemble du territoire; (4) enfin, à assister les communes dans leurs démarches post-crise (demandes de secours financiers de l'État, retour d'expérience).

Article 3 – Mise à disposition de moyens matériels

3.1. Inventaire des biens mobilisables : Les parties établissent en *Annexe I* un inventaire indicatif des principaux biens et équipements pouvant être partagés en cas de crise. Cet inventaire inclut tant les biens de l'EPCI affectés à des compétences mutualisables (ex : véhicules utilitaires, matériel logistique communal acquis via l'EPCI) que les biens des communes eux-mêmes, dont les communes acceptent le prêt en situation de crise (ex : camions, grues, pompes, générateurs, tentes, matériels de couchage, stocks de sel, etc.). L'inventaire précise, pour chaque type de bien, les conditions particulières éventuellement requises pour son utilisation (ex : nécessité d'un chauffeur CACES, fragilité particulière, etc.). Il sera mis à jour au moins une fois par an par le groupe de travail Sécurité.

3.2. Procédure de demande et mise à disposition : Lorsqu'une commune a besoin d'un matériel particulier ne se trouvant pas sur son territoire ou en quantité insuffisante, elle en fait la demande à la CCPP par le biais de sa cellule « Soutien aux communes et Mutualisation ». Le Président identifie, via l'inventaire et en concertation avec les maires, la ou les collectivités disposant de ce bien. Après accord du maire propriétaire, le matériel est acheminé dès que possible vers la commune requérante, par les soins soit de la commune prêteuse, soit de l'EPCI (selon ce qui est logistiquement le plus efficace). La CCPP tient à jour un registre des mouvements de matériels et de personnels, correspondant à la fiche support n° 09 du PICS (FS09). Ce registre est conservé à l'emplacement suivant : [Z:\CASE Aménagement\PICS\PICS_CCPP\2- Documents opérationnels\Fiches_Supports] et figure également en Annexe II de la présente convention. En cas d'extrême urgence où la procédure formelle ne peut être suivie, un maire peut, sous contrôle du président de la CCPP, prendre l'initiative d'envoyer spontanément un matériel vers la zone sinistrée, mais il en informe aussitôt la cellule intercommunale pour régularisation.

3.3. Transfert de garde et responsabilités : Dès que le matériel est pris en charge par la commune emprunteuse (ou par l'EPCI agissant pour elle), cette dernière en devient gardienne au sens juridique. Elle assume donc la responsabilité des dommages que le matériel pourrait causer à des tiers pendant son usage sur son territoire (responsabilité du fait des choses). Inversement, la commune prêteuse n'est plus gardienne durant cette période et ne saurait être tenue responsable des conséquences de l'utilisation, sauf vice caché ou malveillance de sa part. La commune utilisatrice s'engage à n'employer le bien que pour l'usage requis par la crise et conformément aux règles de sécurité applicables (par ex. ne confier un engin qu'à un personnel qualifié).

3.4. Entretien et restitution : La commune emprunteuse veille au maintien en état du matériel prêté pendant la durée de son utilisation. Elle effectue, si nécessaire, les opérations courantes (ravitaillement en carburant, petites réparations urgentes, nettoyage). Le matériel est restitué dès qu'il n'est plus requis par la situation de crise, ou sur demande de la commune prêteuse si celle-ci a un impératif de le récupérer (par exemple pour sa propre sécurité). La restitution se fait au lieu convenu avec le propriétaire, et dans l'état initial. Si le matériel a subi des dégradations ou avaries non imputables à une usure normale ou préexistante, la commune emprunteuse prendra à sa charge les réparations ou le remplacement à l'identique, dans les meilleurs délais. Un état des lieux contradictoire peut être établi si nécessaire.

3.5. Frais d'utilisation : Sauf stipulation contraire dans l'Annexe I pour certains équipements onéreux à faire fonctionner, le prêt de matériel s'entend à titre gratuit entre les parties. Chaque commune assumera les frais consommables pendant l'utilisation (carburant, fournitures, etc.) pour les matériels qu'elle utilise. Aucune redevance de location n'est due. Toutefois, si un matériel subit une usure anormale du fait de la crise (par exemple usage intensif réduisant significativement sa durée de vie), la commune bénéficiaire et la commune propriétaire se concerteront, avec l'arbitrage du Président de la CCPP, sur une éventuelle participation financière compensatoire.

Article 4 – Mise à disposition de personnel

4.1. Personnel concerné : La présente convention couvre la mise à disposition *temporaire* de personnels territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires ou agents contractuels en CDI, par : (1) l'EPCI au profit d'une ou plusieurs communes membres ; (2) une commune au profit de l'EPCI ou d'une autre commune membre. L'ensemble des agents territoriaux du territoire de la CCPP sont susceptibles d'être mobilisés.

4.2. Procédure de déclenchement : En cas de crise nécessitant du renfort humain, le maire de la commune sinistrée ou le Président de la CCPP identifie le besoin (par ex. 5 agents techniques supplémentaires pendant 48h pour dégager des gravats, ou renfort d'une équipe d'état-civil pour accueillir des sinistrés...). La CCPP contacte alors les communes susceptibles de fournir des agents correspondants. Chaque maire concerné, *après s'être assuré que cela n'affecte pas la sécurité de sa propre commune*, autorise le départ de ses agents volontaires. Un arrêté de mise à disposition du personnel est délivré, conformément au cadre légal en vigueur, à chaque agent par sa collectivité d'origine, précisant qu'il est mis à disposition de la commune X du ... au ... (prolongeable). L'agent se présente dès que possible au poste de commandement de la commune d'accueil, qui l'affecte aux tâches nécessaires. Comme pour l'article 3.2, la CCPP tient à jour un registre des mouvements de matériels et de personnels, correspondant à la fiche support n° 09 du PICS (FS09). Ce registre est conservé à l'emplacement suivant : [Z:\CASE Aménagement\PICS\PICS_CCPP\2- Documents opérationnels\Fiches_Supports] et figure également en Annexe II de la présente convention.

4.3. Autorité fonctionnelle et discipline : Pendant toute la durée de la mission, les agents mis à disposition sont placés sous l'autorité fonctionnelle du maire de la commune d'accueil (ou du responsable opérationnel désigné par lui). Ils exécutent les instructions qui leur sont données pour les besoins de la gestion de crise. Le maire d'accueil peut, dans le respect des statuts, organiser le travail (horaires, missions) des agents mis à disposition et contrôler leur activité. Il peut, si nécessaire, les intégrer dans la chaîne hiérarchique locale par un arrêté de délégation de signature aux chefs de groupe. Toutefois, les agents continuent à relever pour le reste de leur statut de leur employeur d'origine : en cas de manquement disciplinaire, le maire d'accueil en réfère sans délai à l'employeur, qui conserve le pouvoir disciplinaire.

4.4. Obligations de l'employeur d'origine : La collectivité d'origine continue à assurer le traitement, rémunération et couverture sociale de ses agents pendant la mission (sauf remboursement ultérieur prévu ci-dessous). Elle garantit que les agents mis à disposition disposent des habilitations requises pour les missions envisagées (formations de sécurité, permis de conduire appropriés, aptitude médicale, ...). En cas d'accident de service ou de maladie imputable au service survenu durant la mission, l'agent est pris en charge par son employeur d'origine selon les règles statutaires applicables (maintien de salaire, soins, etc.), comme s'il était en service dans sa commune. L'employeur peut toutefois exercer un recours contre la commune d'accueil si une faute de cette dernière a provoqué le dommage (par ex. absence de mesures de sécurité élémentaires). Par ailleurs, si l'agent est victime de violence ou mis en cause juridiquement du fait de ses actions en mission, son employeur d'origine lui assure la protection fonctionnelle prévue à l'article L.134-5 du Code général de la fonction publique. L'employeur d'origine reste également responsable de toutes les obligations administratives envers l'agent (gestion des absences, assurances statutaires, etc.).

4.5. Obligations de la collectivité d'accueil : La commune d'accueil s'engage à intégrer les agents mis à disposition dans son dispositif d'intervention, dans des conditions de travail conformes à la réglementation (temps de repos, sécurité, équipements de protection fournis si nécessaire). Elle exerce sur eux le pouvoir d'organisation et de contrôle du travail. Si elle constate un comportement fautif de l'agent, elle peut l'exclure de la mission et en informer son employeur pour suites éventuelles. La commune d'accueil tiendra un registre nominatif des agents extérieurs déployés chez elle, avec leurs

horaires pour trace. Au terme de la mission, elle délivrera une attestation de service fait à chaque agent pour son employeur. Enfin, la commune d'accueil est responsable des dommages causés par l'agent à des tiers pendant sa mission chez elle (aute de service), comme énoncé à l'article 2.3 ci-dessus et conformément à la jurisprudence. Elle garantit ainsi l'agent contre toute poursuite directe d'un tiers (principe de couverture des fautes de service).

4.6. Frais et remboursement : Par principe de solidarité, la mise à disposition de personnel s'effectue sans facturation de "prix de service". Toutefois, si la mission se prolonge au-delà de 48 heures, la commune d'accueil (ou l'EPCI) remboursera à l'employeur d'origine, sur justificatifs, les frais exceptionnels directement occasionnés par la mise à disposition : par exemple, les rémunérations supplémentaires versées à l'agent (heures supplémentaires effectuées pour la mission), les frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture de l'agent hors de sa commune, etc. Ne seront pas remboursés les éléments de rémunération courants versés pendant le temps de travail normal de l'agent. Un état récapitulatif des mises à disposition et des éventuels remboursements dus sera établi une fois la crise terminée, sous l'égide de la CCPP, afin d'effectuer les compensations financières le cas échéant.

Article 5 – Responsabilité et assurance

5.1. Responsabilité vis-à-vis des tiers : Conformément aux principes du droit public, il est convenu que : (1) chaque collectivité assume la responsabilité des fautes de service commises par ses agents ou sur son territoire. En particulier, la commune d'accueil d'un agent mis à disposition est responsable des dommages causés par cet agent dans l'accomplissement de sa mission ; de même, la commune utilisatrice d'un matériel emprunté est responsable des dommages causés à des tiers du fait de ce matériel. (2) la collectivité propriétaire d'un bien prêté n'est pas responsable des conséquences de son utilisation par une autre, sauf vice caché grave du bien lui étant imputable ; (3) la collectivité d'origine d'un agent n'est pas responsable des actes de celui-ci commis pour le compte d'une autre, sauf faute personnelle de l'agent ou faute de la collectivité d'origine ayant contribué au dommage. Si une victime intente une action contre la mauvaise personne publique, les collectivités concernées se communiqueront l'assignation et se présenteront en défense commune pour orienter la responsabilité vers la bonne entité. Elles pourront également appeler en garantie la partie tenue à l'indemnisation finale, le cas échéant.

5.2. Dommages aux biens prêtés : Tout dommage matériel subi par un équipement ou véhicule mis à disposition sera à la charge de la collectivité emprunteuse, sauf s'il résulte d'un vice préexistant non détecté ou d'un cas de force majeure. La commune emprunteuse pourra faire réparer le bien à ses frais ou indemniser la commune prêteuse à hauteur de la valeur de remplacement du bien (valeur vénale avant sinistre), selon accord entre parties. Si le dommage est couvert par une assurance (par ex. assurance dommages aux biens de la commune prêteuse), celle-ci percevra l'indemnité et n'exercera pas de recours contre la commune emprunteuse dès lors que le sinistre est survenu dans le cadre du PICS, sauf en cas de faute lourde de la commune emprunteuse.

5.3. Assurances de responsabilité : Chaque partie affirme avoir souscrit une assurance de responsabilité couvrant ses activités de sécurité civile et de secours. Chaque assureur sera informé de la présente convention. Il est entendu que : (1) l'assurance de la commune d'accueil couvrira les conséquences pécuniaires de la responsabilité de cette commune pour les dommages causés aux tiers pendant les opérations de crise sur son sol, y compris si ces dommages sont causés par des agents ou matériels provenant d'autres collectivités mais placés sous son contrôle ; (2) l'assurance de la commune prêteuse d'un bien ou de la commune d'origine d'un agent ne sera pas sollicitée par les tiers, ces collectivités n'étant pas responsables vis-à-vis d'eux (sous réserve du point 3)). Toutefois, si la commune prêteuse d'un bien a souscrit une assurance couvrant les dommages au bien lui-même (bris, vol...), elle pourra faire jouer cette garantie pour être indemnisée, puis l'assureur pourra exercer son recours contre la commune emprunteuse selon le droit commun; (3) dans l'hypothèse où la responsabilité d'une collectivité non directement impliquée serait recherchée (ex : faute d'entretien imputée à la commune propriétaire d'un bien), cette collectivité sera tenue d'intervenir dans l'instance et son assurance RC pourra également jouer, quitte à un partage d'indemnisation selon les fautes. Les parties se tiendront mutuellement informées de toute réclamation ou action en justice liée à une opération de mutualisation et se concerteront pour la gérer au mieux.

5.4. Assurance des agents : Les agents territoriaux demeurent couverts par leurs régimes statutaires respectifs. Chaque commune, ainsi que la CCPP, assure ses agents soit par auto-assurance, soit via un contrat dédié. Il est convenu que si un agent mis à disposition est blessé ou décède en service commandé pendant la crise, son employeur d'origine assumera la charge de l'indemnisation statutaire (maintien de salaire, capital décès, etc.), sans préjudice d'un recours éventuel contre une autre collectivité, sauf si une faute de cette dernière a causé l'accident.

5.5. Dispositions financières diverses : Aucune contribution financière n'est prévue entre parties hors celles explicitement évoquées aux articles 3.5, 4.6 et 5.2. Les dépenses liées aux opérations de secours demeurent éligibles, le cas échéant, aux aides de l'État (Fonds de compensation des sinistres, etc.) ou au remboursement par les assurances des sinistrés. Les parties se prêteront assistance pour remplir les dossiers d'indemnisation post-événement.

Article 6 – Durée de la convention, évaluation et révision

6.1. Durée et entrée en vigueur : La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des signataires. Elle est conclue pour une durée de 5 ans, couvrant toute la période de validité du Plan Intercommunal de Sauvegarde. Elle demeurera applicable tant que le PICS restera obligatoire ou en vigueur, et tant que les parties resteront liées au sein de la même intercommunalité.

6.2. Évaluation périodique : Conformément à l'article L.731-4 IV du CSI, le PICS doit faire l'objet d'exercices réguliers associant les communes. À l'occasion de ces exercices, ou après chaque réelle activation du PICS, les parties procéderont à une évaluation de l'application de la présente convention (retour d'expérience). Les enseignements tirés permettront d'actualiser les inventaires de moyens et éventuellement d'ajuster les clauses de la convention pour une meilleure efficacité.

6.3. Révision et modification : La convention-cadre peut être modifiée d'un commun accord par avenant signé de l'EPCI et de toutes les communes parties. Toute évolution législative ou réglementaire impactant la mutualisation (par ex. nouvelles compétences, évolutions du CGCT ou du CSI) sera intégrée par avenant.

6.4. Retrait – cessation : Si une commune membre souhaite se retirer de la convention (par exemple en cas de départ de l'EPCI ou de désaccord majeur), elle doit notifier par écrit son intention au moins 3 mois à l'avance aux autres parties et au Préfet. Ce retrait ne sera effectif qu'après délibération de son conseil municipal et approbation du conseil communautaire entérinant la modification du PICS sans cette commune. La commune sortante reste tenue des obligations nées d'événements survenus avant la date effective de retrait. La convention pourra être résiliée de façon anticipée en totalité si le cadre légal du PICS venait à disparaître ou si l'EPCI était dissous, sous réserve d'une décision conjointe de l'ensemble des parties actant cette résiliation.

Article 7 – Dispositions diverses

7.1. Clause de sauvegarde juridique : Si une clause de la présente convention s'avérait contraire à une disposition impérative nouvelle, elle pourra être écartée sans affecter la validité du reste de la convention. Les parties procéderont dans ce cas à la modification nécessaire pour se conformer au droit.

7.2. Règlement des différends : Les parties conviennent de régler à l'amiable tout différend sur l'interprétation ou l'application de la convention. En cas d'échec, le litige sera soumis au Préfet pour médiation dans le cadre du contrôle de légalité. En tout état de cause, le tribunal administratif compétent pourra être saisi par la partie la plus diligente.

7.3. Publicité de la convention : La présente convention-cadre sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture afin de la rendre opposable aux tiers, et transmise au contrôle de légalité dans les conditions réglementaires.

006-240600593-20251125-CC251112-DE
Reçu le 18/11/2025
(Signatures de M. le Président de la CCPP et de Maires des communes parties, précédées de la mention « Lu et approuvé ».)

ANNEXES :

- Annexe I : Inventaire des moyens matériels mobilisables par l'EPCI et les Communes membres.
Annexe II : Registre des mouvements de matériels et personnels

AR Prefecture

006-240600593-20251125-CO251
Reçu le 28/11/2025

Tableau de recensement des moyens matériels des communes de l'EPCI

N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Commune	Contact	Référent PICs	Lieu de stockage / Disponibilité	Commentaires
MMC_0001	Véhicules légers	Kangoo (DK-816-MC)	1	Bendéjun		06 19 88 06 43	Mairie de Bendéjun	Néant
MMC_0002	Véhicules utilitaires et spécialisés	Camion Benne (GS-650-WP)	1	Bendéjun		06 19 88 06 43	Mairie de Bendéjun	Néant
MMC_0003	Centre d'Accueil	Foyer rural	1	Bendéjun		06 46 10 95 17	/	Contact : M GARPOLO Jean-Claude
MMC_0004	Centre d'Accueil	Salle Réfectoire de l'Ecole	1	Bendéjun		06 46 10 95 17	/	Contact : M GARPOLO Jean-Claude
MMC_0005	Engins de chantier	Mini pelle	1	Cantaron	06 81 67 01 38	gstoerkel.cantaron@gmail.com	Atelier Rte des Cognas	Autorisation de conduite délivrée par l'employeur
MMC_0006	Véhicules utilitaires et spécialisés	Camion Plateau (FB-66-YR)	1	Cantaron	06 81 67 01 38	gstoerkel.cantaron@gmail.com	Atelier Rte des Cognas	
MMC_0007	Centre d'Accueil	Salle Polyvalente	1	Cantaron	06 81 67 01 38 06 73 67 88 01	gstoerkel.cantaron@gmail.com	Atelier Rte des Cognas	Capacité d'accueil : 120 personnes
MMC_0008	Centre d'Accueil	Salle Polyvalente	1	Coaraze	Mme ROPIOT Gabrielle	gerardsarambo@orange.fr 06 14 82 20 11	70m²	
MMC_0009	Véhicules légers	Twingo (340-CFE-06)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0010	Véhicules légers	Twingo (341-CFE-06)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0011	Véhicules légers	Twingo (342-CFE-06)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0012	Véhicules légers	Twingo (307-CFE-06)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0013	Véhicules légers	Twingo (306-CFE-06)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0014	Véhicules légers	Twingo (CD-239-JS)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0015	Véhicules légers	Peugeot boxer (FE-017-JT)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0016	Véhicules légers	Mini Bus (BM-061-RC)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0017	Véhicules légers	Nissan (FB-208-KA)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0018	Véhicules utilitaires et spécialisés	Polybenne (756-BQH-06)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0019	Engins de chantier	Chargeur (SKL854)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0020	Véhicules légers	Kangoo (AB-450-JV)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0021	Véhicules légers	Kangoo (AB-505-JV)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0022	Véhicules légers	Kangoo (AB-521-JV)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0023	Véhicules légers	Renault Master EV (311-BCH-06)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0024	Véhicules légers	Renault Traffic EV (135-CFF-06)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0025	Véhicules utilitaires et spécialisés	Renault Master Maçons (EC-651-WB)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	
MMC_0026	Véhicules légers	Iveco (AJ-371-ML)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net	Mairie	

Tableau de recensement des moyens matériels des communes de l'EPCI

N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Commune	Contact	Référent PICs	Lieu de stockage / Disponibilité	Commentaires
MMC_0027	Engins de chantier	Nacelle (EJ-263-VZ)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	Nacelle autoportée / automotrice : CACES R486 A ou B Camion nacelle : Permis B si >3,5 t Permis C + CACES R486 B
MMC_0028	Véhicules légers	Goupil (CX-082-YK)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0029	Véhicules légers	Goupil (CE-582-DA)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0030	Véhicules légers	Goupil (CZ-775-RE)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0031	Véhicules légers	Goupil (CE-713-DA)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0032	Véhicules légers	Twingo (308-CFE-06)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0033	Véhicules utilitaires et spécialisés	Chariot élévateur	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	Chariot élévateurs industriels : CACES R489 cat.3 Chariots élévateurs tout-terrain : CACES R482 cat. F + Autorisation de conduite
MMC_0034	Véhicules utilitaires et spécialisés	Baleyeuse (DF-230-WZ)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0035	Véhicules utilitaires et spécialisés	Camion Benne EV (FL-441-DP)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t (versions utilitaires légers) Permis C si 3,5 t < PTAC ≤ 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0036	Véhicules légers	Maçons 1 (ER-160-LG)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0037	Matériel Technique & Logistique	Groupe électrogène	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	Rémorquable 18kVA
MMC_0038	Matériel Technique & Logistique	Groupe électrogène	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	Portatif 220V
MMC_0039	Matériel Technique & Logistique	Tronçonneuses	3	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0040	Matériel de Signalisation & Sécurité	Barrières	75	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	30 barrières présidentielles / 45 barrières en plastiques
MMC_0041	Matériel Technique & Logistique	Caméra d'inspection visuelle des canalisations	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0042	Matériel Technique & Logistique	Hydro cureuse	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0043	Matériel Technique & Logistique	Scie à sol	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0044	Engins de chantier	Chariot élévateur (2 tonnes à 4m)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	CACES R489 catégorie 3
MMC_0045	Engins de chantier	Chariot élévateur (500 kg à 8m)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Théâtre de l'Hélice	
MMC_0046	Matériel Technique & Logistique	Souffleurs	6	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0047	Matériel Technique & Logistique	Débroussailleuses	6	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0048	Matériel Technique & Logistique	Tuyaux (160 m)	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	
MMC_0049	Matériel Technique & Logistique	Pompes électriques d'épuisement eaux chargées	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19	Centre Technique	15m³/h
MMC_0050	Centre d'Accueil	Gymnase Municipal	1	Contes		elodie.loretz@ville-contes.net 06 83 33 45 19		

Tableau de recensement des moyens matériels des communes de l'EPCI

N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Commune	Contact	Référent PICs	Lieu de stockage / Disponibilité	Commentaires
MMC_0051	Lieux d'Hébergement	La petite Contoise	Contes	04 93 79 11 00	elodie.loretz@ville-contes.net	elodie.loretz@ville-contes.net	76 avenue Flaminius Raiberti	14 couchages
MMC_0052	Lieux d'Hébergement	Villa Cyriel	Contes	06 17 56 79 00	elodie.loretz@ville-contes.net	elodie.loretz@ville-contes.net	710 B route de la Vernéa	15 couchages
MMC_0053	Lieux d'Hébergement	Camping Ararat	Contes	04 93 79 01 15	elodie.loretz@ville-contes.net	elodie.loretz@ville-contes.net	1128 Chemin de Baudaric	20 couchages en logements et 15 emplacements tentes
MMC_0054	Lieux d'Hébergement	Camping de la Riola	Contes	04 93 79 05 15	elodie.loretz@ville-contes.net	elodie.loretz@ville-contes.net	530 9 route de Solos	20 couchages en logements et 50 emplacements tentes
MMC_0055	Véhicules légers	ISUZU Pick Up (GH-002-NW)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t (le cas le plus fréquent pour D-Max benne) Permis C1 ou C si version N-Series > 3,5 t
MMC_0056	Véhicules utilitaires et spécialisés	ISUZU Benne (GB-203-CD)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0057	Véhicules légers	Mini Bus Citroën (FY-052-YL)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	9 places
MMC_0058	Véhicules légers	Renault Kangoo (CP-295-LJ)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0059	Véhicules utilitaires et spécialisés	Renault Maxity 130	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0060	Véhicules légers	Renault Twizy (CE-624-LX)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	9 places
MMC_0061	Véhicules légers	Mini Bus Renault (DS-383-SV)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0062	Véhicules légers	Iveco (EL-805-WX)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0063	Véhicules légers	Nissan (EJ-867-VN)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0064	Véhicules légers	Kangoo (DS-108-JQ)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0065	Véhicules légers	Polaris (DM-863-YJ)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0066	Véhicules légers	Twingo (BV-402-QA)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0067	Véhicules légers	Dacia Duster (CY-308-BJ)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0068	Véhicules légers	Traffic (AV-423-CM)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0069	Véhicules légers	Partner (AM-381-DB)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0070	Véhicules légers	Partner (AM-381-DB)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si PTAC ≤ 3,5 t Permis C1 si PTAC entre 3,5 et 7,5 t Permis C si PTAC > 7,5 t
MMC_0071	Véhicules légers	Traffic Mini Bus (978-BFW-06)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si utilisée comme véhicule agricole ≤ 3,5 t et vitesse ≤ 40 km/h Permis B ou C1 selon PTAC si immatriculé en tant que tracteur routier Pour les agents communaux → obligation CACES R482 cat. G + autorisation de conduite interne délivrée par l'employeur.
MMC_0072	Engins de chantier	Tracteur New Holland (531-BRB-06)	1	Peille	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	jlanteri@peille.fr	jlanteri@peille.fr	Permis B si utilisée comme véhicule agricole ≤ 3,5 t et vitesse ≤ 40 km/h Permis B ou C1 selon PTAC si immatriculé en tant que tracteur routier Pour les agents communaux → obligation CACES R482 cat. G + autorisation de conduite interne délivrée par l'employeur.

Tableau de recensement des moyens matériels des communes de l'EPCI						
N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Commune	Contact	Référent PICs
						Lieu de stockage / Disponibilité
MMC_0073	Engins de chantier	Bobcat S450 EII (AV 9V 15040)	1	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	CACES R482 C1 + autorisation de conduite interne.
MMC_0074	Véhicules utilitaires et spécialisés	Engin de déneigement (40xt-JAF0376004)	1	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	tracteurs agricoles équipés de lames et saleuses (Permis B/C1C + CACES R482 G), camions benne équipés de lames / saleuses (Permis C), parfois chargeuses ou engins compacts avec lames (CACES R482 C1).
MMC_0075	Engins de chantier	Dumper (LKSA26606)	1	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	CACES R482 F + autorisation de conduite interne délivrée par l'employeur.
MMC_0076	Matériel Technique & Logistique	Combiné attelé au tracteur	1	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	CACES R482 catégorie G couvre la conduite de tracteurs agricoles et donc l'utilisation de leurs équipements attelés.
MMC_0077	Engins de chantier	Mini Pelle YANMAR	1	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	CACES R482 B1 + autorisation de conduite interne.
MMC_0078	Matériel de Signalisation & Sécurité	Radio	4	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	
MMC_0079	Matériel de Signalisation & Sécurité	Talkie-Walkie	3	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	3 pochettes de 2
MMC_0080	Matériel de Signalisation & Sécurité	Téléphones Satellites	2	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	
MMC_0081	Matériel Technique & Logistique	Brouettes à moteur	1	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique
MMC_0082	Matériel Technique & Logistique	Pompe vide cave Energer	2	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Sp 97
MMC_0083	Matériel Technique & Logistique	Moto pompe thermique	2	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	200 V à équiper de tuyaux
MMC_0084	Matériel Technique & Logistique	Tronçonneuses	5	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique + Stock crise
MMC_0085	Matériel Technique & Logistique	Groupe électrogène	3	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique + Stock crise
MMC_0086	Matériel Technique & Logistique	Groupe électrogène	2	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Thermiques
MMC_0087	Matériel Technique & Logistique	Éclairage spot	2	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Mairie / Palais Lascaris / Mairie Annexe
MMC_0088	Matériel de Signalisation & Sécurité	Gilet de sécurité	10	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique
MMC_0089	Matériel Technique & Logistique	Barrums	3	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Mairie
MMC_0090	Matériel Technique & Logistique	Compresseur	1	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique
MMC_0091	Matériel de Signalisation & Sécurité	Panneaux temporaires	35	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Le tennis
MMC_0092	Matériel Technique & Logistique	Echelles	3	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique + Le tennis + Mairie
MMC_0093	Matériel de Signalisation & Sécurité	Barrières plastiques	47	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique
MMC_0094	Matériel de Signalisation & Sécurité	Barrières en fer	63	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique
MMC_0095	Matériel de Signalisation & Sécurité	Barrières HERAS	39	Peille	jlanteri@peille.fr 09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique

AR Prefecture
006-240600593-20251125-CC2511
Reçu le 28/11/2025

Tableau de recensement des moyens matériels des communes de l'EPCI

N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Commune	Contact	Référent PICs	Lieu de stockage / Disponibilité	Commentaires
MMC_0096	Matériel de Signalisation & Sécurité	Cônes de Lubeck	10	Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique
MMC_0097	Matériel Technique & Logistique	Elageuse	3	Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Service Technique
MMC_0098	Matériel Technique & Logistique	Lit pliant	60	Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Mairie
MMC_0099	Matériel Technique & Logistique	Tapis de gymnastique	90	Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Mairie
MMC_0100	Matériel Technique & Logistique	Couvertures de survie	150	Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Mairie
MMC_0101	Centre d'Accueil	Salle du téléphérique		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	St Martin de Peille
MMC_0102	Centre d'Accueil	Palais Lascaris		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Peille Village
MMC_0103	Centre d'Accueil	Foyer rural		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Peille Village
MMC_0104	Centre d'Accueil	Salle des fêtes		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	La Grave de Peille
MMC_0105	Centre d'Accueil	Salle de judo		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	La Grave de Peille
MMC_0106	Centre d'Accueil	Salle des mariages		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	La Grave de Peille
MMC_0107	Lieux d'Hébergement	Gîte communal « Le Rocher »		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Rue François Levamis – Peille village
MMC_0108	Lieux d'Hébergement	Gîte communal « Le Studio »		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Rue François Levamis – Peille village
MMC_0109	Lieux d'Hébergement	Gîte communal « Le Mont Agel »		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Rue François Levamis – Peille village
MMC_0110	Lieux d'Hébergement	Gîte communal « Le Saint Roch »		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Rue François Levamis – Peille village
MMC_0111	Lieux d'Hébergement	Gîte communal « Le Balcon »		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Rue Félix Faure – Peille village
MMC_0112	Lieux d'Hébergement	Gîte communal « Le Rocher »		Peille		jlanterier@peille.fr	09 54 08 36 06 / 06 34 31 95 93	Rue Félix Faure – Peille village
MMC_0113	Centre d'Accueil	Église		Touët de L'Escarène		sly.d@wanadoo.fr	06 09 82 74 62	100 pers.
MMC_0114	Centre d'Accueil	Salle rurale		Touët de L'Escarène		sly.d@wanadoo.fr	06 09 82 74 62	40 pers.
MMC_0115						#N/A		
MMC_0116						#N/A		
MMC_0117						#N/A		
MMC_0118						#N/A		
MMC_0119						#N/A		
MMC_0120						#N/A		

Fichier opérationnel

Tableau de recensement des moyens matériels de l'EPCI

N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Service	Lieu de stockage	Précision du lieu de st Contact	Commentaires
MMCPP_0001	Véhicules légers	Kangoo (BV-729-KW)	1	Administration générale	Siège CCPP	Max BOTTIAU 06 21 16 35 87	
MMCPP_0002	Matériel Technique & Logistique	Iphone 14 pro	1	Administration générale	Siège CCPP	Bureau Com Nelly PUJOL 07 76 91 06 46	Pas de carte, pas d'abonnement
MMCPP_0003	Matériel Technique & Logistique	Téléphone portable Samsung	1	Administration générale	Siège CCPP	Bureau Com Nelly PUJOL 07 76 91 06 46	(prêt à Lucie pour enregistrement audio)
MMCPP_0004	Matériel Technique & Logistique	Macbook pro	1	Administration générale	Siège CCPP	Bureau Com Nelly PUJOL 07 76 91 06 46	Travail et maison
MMCPP_0005	Matériel Technique & Logistique	PC portable	2	Administration générale	Siège CCPP	Bureau Com Nelly PUJOL 07 76 91 06 46	1 travail / 1 maison Le PC à la maison dysfonctionne (irréparable d'après Rudy).
MMCPP_0006	Matériel Technique & Logistique	Écran incurvé	1	Administration générale	Siège CCPP	Bureau Com Nelly PUJOL 07 76 91 06 46	
MMCPP_0007	Matériel Technique & Logistique	Disque dur PC	1	Administration générale	Siège CCPP	Bureau Com Nelly PUJOL 07 76 91 06 46	
MMCPP_0008	Matériel Technique & Logistique	Disque du SSD	1	Administration générale	Siège CCPP	Bureau Com Nelly PUJOL 07 76 91 06 46	
MMCPP_0009	Matériel Technique & Logistique	Appareil photo	1	Administration générale	Siège CCPP	Bureau Com Nelly PUJOL 07 76 91 06 46	
MMCPP_0010	Matériel Technique & Logistique	Micro cravate	1	Administration générale	Siège CCPP	Bureau Com Nelly PUJOL 07 76 91 06 46	
006-24 Reçu le 28/11/2025	MMCPP_0011	Perche Iphone		Administration générale	Siège CCPP	Bureau Com Nelly PUJOL 07 76 91 06 46	
	MMCPP_0012	Renault Twingo (FQ-856-NC)		Administration générale	Siège CCPP	– Stéphane MORANDO 06 17 57 79 60	
	MMCPP_0013	Véhicules légers Renault Kangoo (GB-457-XK)	1	Administration générale	Siège CCPP	– Stéphane MORANDO 06 17 57 79 60	
	MMCPP_0014	Véhicules légers Renault Kangoo (EX-838-VJ)	1	Administration générale	Siège CCPP	– Stéphane MORANDO 06 17 57 79 60	
	MMCPP_0015	Véhicules légers Kangoo (CY-041-EE)	1	Administration générale	Siège CCPP	– Stéphane MORANDO 06 17 57 79 60	5 Places
	MMCPP_0016	Matériel Technique & Logistique Gasoil	8000 L Max	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Son utilisation est quotidienne. Le système informatique de l'exploitation de la cuve ne permet pas de connaître les quantités en stock de manière précise.
	MMCPP_0017	Matériel Technique & Logistique Petit Broyeur	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Broyeur remorquable (accroche remorque)
	MMCPP_0018	Matériel Technique & Logistique Gros Broyeur	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Broyeur remorquable (accroche remorque)
	MMCPP_0019	Matériel Technique & Logistique Balais	12	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Minimum un par camion (environ 12)
	MMCPP_0020	Matériel Technique & Logistique Pelles	12	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Minimum un par camion (environ 12)
	MMCPP_0021	Véhicules utilitaires et spécialisés Polybenne (PTAC 26T) BA-519-AY	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Permis C (poids lourd) obligatoire CACES R490 (grue auxiliaire) si le véhicule est équipé d'un bras de levage, et autorisation de conduite interne délivrée par l'employeur / CCPP 3 Places
	MMCPP_0022	Véhicules utilitaires et spécialisés Grue (PTAC 26T) HB-094-FX	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Véhicule équipé d'un crochet et non pas d'un grappin Permis C (poids lourd) obligatoire CACES R490 – Grue auxiliaire de chargement de véhicules + autorisation de conduite interne délivrée par l'employeur / CCPP 2 Places
	MMCPP_0023	Véhicules utilitaires et spécialisés Grue 19T DN-626-SV	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Véhicule équipé d'un crochet et non pas d'un grappin Permis C (poids lourd) obligatoire CACES R490 – Grue auxiliaire de chargement de véhicules requis + autorisation de conduite interne 2 Places
	MMCPP_0024	Véhicules utilitaires et spécialisés Camion plateau (VL) DN-198-JQ	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Véhicule équipé d'un plateau élévateur – charge max de levée 500kg Permis B 3 Places
	MMCPP_0025	Véhicules utilitaires et spécialisés Camion plateau (VL) DN-618-JQ	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Véhicule équipé d'un plateau élévateur – charge max de levée 500kg Permis B 3 Places
	MMCPP_0026	Véhicules utilitaires et spécialisés Camion BOM 16T AW-034-DN	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Permis C (poids lourd) obligatoire Autorisation de conduite interne obligatoire. Formation sécurité spécifique à la conduite et au fonctionnement du système de compactage. CACES non requis mais habilitation interne BOM recommandée. 3 Places
	MMCPP_0027	Véhicules utilitaires et spécialisés Camion BOM 16T EJ-158-HN	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Permis C (poids lourd) obligatoire Autorisation de conduite interne obligatoire. Formation sécurité spécifique à la conduite et au fonctionnement du système de compactage. CACES non requis mais habilitation interne BOM recommandée. 3 Places
	MMCPP_0028	Véhicules utilitaires et spécialisés Camion BOM 16T FP-714-PB	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Permis C (poids lourd) obligatoire Autorisation de conduite interne obligatoire. Formation sécurité spécifique à la conduite et au fonctionnement du système de compactage. CACES non requis mais habilitation interne BOM recommandée. 3 Places
	MMCPP_0029	Véhicules utilitaires et spécialisés Camion BOM 19T DN-540-SV	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Permis C (poids lourd) obligatoire Autorisation de conduite interne requise. Formation spécifique à la conduite et à la manipulation du système de compactage. CACES non obligatoire, mais habilitation interne BOM indispensable. 3 Places
	MMCPP_0030	Véhicules utilitaires et spécialisés Mini BOM (VL) GY-640-KT	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Permis B Autorisation de conduite interne obligatoire 2 Places
	MMCPP_0031	Véhicules utilitaires et spécialisés Mini BOM (VL) FD-047-SB	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Permis B Autorisation de conduite interne obligatoire 2 Places
	MMCPP_0032	Véhicules utilitaires et spécialisés Mini BOM (VL) FD-258-TC	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Permis B Autorisation de conduite interne obligatoire 2 Places
	MMCPP_0033	Véhicules utilitaires et spécialisés Peugeot PARTNER Benne (VL) FN-224-SX	1	Déchets	Déchetterie Ecoval	ECOVAL – 1923 Rte du Col de Nice – 06390 CONTES Matthieu ALESSIO 06 46 87 87 08	Permis B Autorisation de conduite interne recommandée 2 Places
	MMCPP_0034	Matériel Technique & Logistique PC fixe + clavier	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Bureau Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80	
	MMCPP_0035	Matériel Technique & Logistique PC portable	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Bureau Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80	
	MMCPP_0036	Matériel Technique & Logistique Téléphone fixe	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Bureau + pièce de vie Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80	

Fichier opérationnel

Tableau de recensement des moyens matériels de l'EPCI

N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Service	Lieu de stockage	Précision du lieu et Contact	Commentaires
MMCPP_0037	Matériel Technique & Logistique	Téléphone portable de service	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Pièce de vie	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0038	Matériel Technique & Logistique	Tablette pointage	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	SAS accueil	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0039	Matériel Technique & Logistique	Lits bébés (à barreaux)	7	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Dortoirs + réserve	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0040	Matériel Technique & Logistique	Lits barquettes	10	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Dortoirs + réserve	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0041	Matériel Technique & Logistique	Matelas	7	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Dortoirs + réserve	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0042	Matériel Technique & Logistique	Couverture	12	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Placard	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0043	Matériel Technique & Logistique	Drap barquette	10	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Dortoir + placard	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0044	Matériel Technique & Logistique	Draps housse	12	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Dortoir + placard	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0045	Matériel Technique & Logistique	Oreillers	9	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Dortoir + placard	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0046	Matériel Technique & Logistique	Taie d'oreiller	10	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Dortoir + placard	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
006-24 Reçu le 06/05/2025 MMCPP_0047 28/11/2025	Matériel Technique & Logistique	Gigoteuse	10	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Dortoir + placard	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0048	Matériel Technique & Logistique	Torchon	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0049	Matériel Technique & Logistique	Lavette	30	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Placard	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0050	Matériel Technique & Logistique	Gants	80	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Placard + salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0051	Matériel Technique & Logistique	Bavoir	30	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Placard	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0052	Matériel Technique & Logistique	Carré	50	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Placard + salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0053	Matériel Technique & Logistique	Serviette change	30	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Placard + salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0054	Matériel Technique & Logistique	Lave-linge	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Buanderie	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0055	Matériel Technique & Logistique	Sèche-linge	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Buanderie	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0056	Matériel Technique & Logistique	Lave-vaisselle	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0057	Matériel Technique & Logistique	Réfrigérateur	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0058	Matériel Technique & Logistique	Four	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0059	Matériel Technique & Logistique	Four à micro-onde	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0060	Matériel Technique & Logistique	Machine à café et boisson chaude	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0061	Matériel Technique & Logistique	Mixeur	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0062	Matériel Technique & Logistique	Assiette compartimentée	10	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0063	Matériel Technique & Logistique	Assiette bébé	6	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0064	Matériel Technique & Logistique	Assiette adulte	8	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0065	Matériel Technique & Logistique	Couteau, fourchette, grande cuillère	12 de chaque	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0066	Matériel Technique & Logistique	Cuillère bébé	12	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0067	Matériel Technique & Logistique	Cuillère moyen	6	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0068	Matériel Technique & Logistique	Cuillère grand	12	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0069	Matériel Technique & Logistique	Table enfants	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de vie	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0070	Matériel Technique & Logistique	Chaise bébé	3	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de vie + buanderie	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0071	Matériel Technique & Logistique	Chaise moyen/grand	20	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de vie + réserve	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0072	Matériel Technique & Logistique	Transat	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de vie + buanderie	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0073	Matériel Technique & Logistique	Chaise adultes	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Bureau + salle de repos	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0074	Matériel Technique & Logistique	Tabouret adulte	4	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de vie	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0075	Matériel Technique & Logistique	Bureau	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Bureau	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80

Fichier opérationnel

Tableau de recensement des moyens matériels de l'EPCI

N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Service	Lieu de stockage	Précision du lieu et Contact	Commentaires
MMCPP_0076	Matériel Technique & Logistique	Table adulte	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de repos	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0077	Matériel Technique & Logistique	Poussette	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Réserve	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0078	Matériel de soins	Trousse de secours	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0079	Matériel de soins	Compresses	100 paquets de 2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0080	Matériel de soins	Désinfectant unidose	20	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0081	Matériel de soins	Sérum physiologique	1 boite	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0082	Matériel de soins	Bandes	6	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0083	Matériel de soins	Poche de froid	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Cuisine	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0084	Matériel de soins	Couverture de survie	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0085	Matériel de soins	Arnica crème	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0086	Matériel de soins	Crème piqûre insecte	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0087	Matériel de soins	Aspi venin	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0088	Matériel de soins	Pince à épiler	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0089	Matériel de soins	Ciseau	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
AR Préfecture							
MMCPP_0090	Matériel de soins	Pansement	3 boîtes	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0091	Matériel de soins	Sparadrap	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0092	Matériel de soins	Camomilla	1 boîte	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Salle de change	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0093	Matériel de soins	Caisse de confinement (cf PPMS)	1 caisse	Enfance et Jeunesse	Crèche de Coaraze	Buanderie	Fiona BARRALIS 06 10 69 58 80
MMCPP_0094	Matériel Technique & Logistique	Draps lits bébés	100	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Lingerie et dortoirs	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0095	Matériel Technique & Logistique	Lits bébé à barreaux	18	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Dortoirs bébé	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0096	Matériel Technique & Logistique	Lits petits enfants	43	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Dortoirs moyens et grands	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0097	Matériel Technique & Logistique	Gants et carrés en coton	150	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salles de change et lingerie	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0098	Matériel Technique & Logistique	Vêtements bébé et chaussures	30	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salles de change	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0099	Matériel Technique & Logistique	Couches	20 à 30 paquets environ	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salles de change et stockage	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0100	Matériel Technique & Logistique	Savons et sérum physiologique	20 paquets environ	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salles de change	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0101	Matériel Technique & Logistique	Doliprane liquide bébé	3 flacons environ	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Infirmerie	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0102	Matériel Technique & Logistique	Thermomètres	50 environ	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salles de change	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0103	Matériel Technique & Logistique	Pèse bébé/personne	4	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salles de change et infirmerie	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0104	Matériel Technique & Logistique	Trousse de premier secours	4	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Infirmerie	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0105	Matériel Technique & Logistique	Pack d'eau	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salle de stockage	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0106	Matériel Technique & Logistique	Reserve nourriture pour repas de 100 enfants et goûter		Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Cuisine	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0107	Matériel Technique & Logistique	Reserve nourriture pour 30 enfants		Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Cuisine	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0108	Matériel Technique & Logistique	Assiettes	100 environ	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Cuisine	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0109	Matériel Technique & Logistique	Couverts bébé	200 environ	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Cuisine	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0110	Matériel Technique & Logistique	Couverts adulte	25 environ	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Cuisine et salle de pause	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0111	Matériel Technique & Logistique	Verres plastique	50 environ	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Cuisine	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0112	Matériel Technique & Logistique	Verres en verre	20 environ	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salle de pause	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0113	Matériel Technique & Logistique	Réfrigérateur	4	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Biberonneries et cuisine	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0114	Matériel Technique & Logistique	Bain marie	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Biberonnerie	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0115	Matériel Technique & Logistique	Micro-onde	3	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salle de pause et cuisine	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0116	Matériel Technique & Logistique	Congélateur	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Cuisine	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0117	Matériel Technique & Logistique	Auto laveuse	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Stockage	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0118	Matériel Technique & Logistique	Four	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Cuisine	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0119	Matériel Technique & Logistique	Plaque de cuisson induction	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Cuisine	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
MMCPP_0120	Matériel Technique & Logistique	Machine à laver	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Buanderie	Aude RICHARD 06 70 25 96 42

Fichier opérationnel

Tableau de recensement des moyens matériels de l'EPCI

N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Service	Lieu de stockage	Precision du lieu de stockage	Contact	Commentaires
MMCPP_0121	Matériel Technique & Logistique	Sèche-linge	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Buanderie	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
MMCPP_0122	Matériel Technique & Logistique	Tables adultes	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salle de pause salle de réunion	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
MMCPP_0123	Matériel Technique & Logistique	Chaise adultes	30	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Salle de pause salle de réunion	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
MMCPP_0124	Matériel Technique & Logistique	Tapis de sol	6	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Service enfants	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
MMCPP_0125	Matériel Technique & Logistique	Ordinateurs fixes	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Bureau directrice et infirmerie	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
MMCPP_0126	Matériel Technique & Logistique	Ordinateur portable	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Bureau directrice	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
MMCPP_0127	Matériel Technique & Logistique	Téléphone portable	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Bureau directrice	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
MMCPP_0128	Matériel Technique & Logistique	Imprimante	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Bureau directrice	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
MMCPP_0129	Matériel Technique & Logistique	Ordinateur fixe	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Bureau animatrice RPE	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
MMCPP_0130	Matériel Technique & Logistique	Téléphone portable	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Bureau animatrice RPE	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
AR Projet structure								
006-24 Reçu le 28/11/2024 MMCPP_0131 Technique & Logistique Matériel Trousse de secours								
MMCPP_0132 Technique & Logistique Matériel Four micro-ondes								
MMCPP_0133	Matériel Technique & Logistique	Chauffe-biberon	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Bureau animatrice RPE	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	
MMCPP_0134	Matériel Technique & Logistique	Produits d'entretien	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de Contes	Local d'entretien	Aude RICHARD 06 70 25 96 42	Matériel divers (produits, savon, sacs poubelle...)
MMCPP_0135	Véhicules utilitaires et spécialisés	Citroen Berlingo réfrigéré (HE-980-QK)	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	-	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0136	Matériel de soins	Pansement	5 boites	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0137	Matériel de soins	Bandages	10	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0138	Matériel de soins	Désinfectant unidoze	1 boite	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0139	Matériel de soins	Soluté de réhydratation	1 boite	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0140	Matériel de soins	Doliprane enfants suppo 300mg et 100 mg	1 boite de chaque	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0141	Matériel de soins	Valium	1 boite de 6 ampoules	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0142	Matériel de soins	Aspi venin	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0143	Matériel de soins	Comprese	50	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0144	Matériel de soins	Couverture de survie	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0145	Matériel de soins	Doliprane 1000	1 boite	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0146	Matériel de soins	Coalgan	1 boite	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0147	Matériel de soins	Chambre d'inhalation	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0148	Matériel de soins	Ventoline	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0149	Matériel de soins	Canule rectale	3	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0150	Matériel de soins	Seringue	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0151	Matériel de soins	Aiguille	3	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0152	Matériel de soins	Thermomètre tympanique	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0153	Matériel de soins	Echarpe d'immobilisation d'un membre supérieur	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	Dans l'armoire à pharmacie
MMCPP_0154	Matériel de soins	Doliprane suspension buvable enfant	Entre 20 et 5 flacons	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Armoire salle propreté	Melissa DINI 06 59 49 69 25	La clé de l'armoire est dans la boîte à clé du bureau
MMCPP_0155	Matériel de soins	Masques chirurgicaux de protection	5 boites	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires
MMCPP_0156	Matériel de soins	Couverture de survie	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires
MMCPP_0157	Matériel de soins	Couverture ignifugé	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires
MMCPP_0158	Matériel de soins	Thermomètre rectal	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires
MMCPP_0159	Matériel de soins	Compresse stérile	5 boites	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires
MMCPP_0160	Matériel de soins	Garrot tourniquet	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires
MMCPP_0161	Matériel de soins	Pansement	5 boites	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires
MMCPP_0162	Matériel de soins	Sparadrap type micropore	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires
MMCPP_0163	Matériel de soins	Pansement compressifs	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires
MMCPP_0164	Matériel de soins	Dosette de sérum physiologique	50	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	10 dans chaque malles noires
MMCPP_0165	Matériel de soins	Ventoline	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires
MMCPP_0166	Matériel de soins	Chambre d'inhalation	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25	1 dans chaque malles noires

Fichier opérationnel

Tableau de recensement des moyens matériels de l'EPCI

N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Service	Lieu de stockage	Précision du lieu de st Contact	Commentaires	
MMCPP_0167	Matériel de soins	Paracétamol pédiatrique buvable	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25 1 dans chaque malles noires	
MMCPP_0168	Matériel de soins	Bétaméthasone	5 flacons	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25 1 dans chaque malles noires	
MMCPP_0169	Matériel de soins	Soluté de réhydratation	15 sachets	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25 3 dans chaque malles noires	
MMCPP_0170	Matériel de soins	Antiseptique	5	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs moyens/ grands/ bébés x2/ toilette pmi	Melissa DINI 06 59 49 69 25 1 dans chaque malles noires	
MMCPP_0171	Matériel de soins	Couverture de survie	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Vestiaire cuisine	Melissa DINI 06 59 49 69 25 Boite en plastique au-dessus des casiers	
MMCPP_0172	Matériel de soins	Compresse	1 boite	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Vestiaire cuisine	Melissa DINI 06 59 49 69 25 Boite en plastique au-dessus des casiers	
MMCPP_0173	Matériel de soins	Tulle gras	1 boite	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Vestiaire cuisine	Melissa DINI 06 59 49 69 25 Boite en plastique au-dessus des casiers	
MMCPP_0174	Matériel de soins	Pansement	1 boite	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Vestiaire cuisine	Melissa DINI 06 59 49 69 25 Boite en plastique au-dessus des casiers	
MMCPP_0175	Matériel Technique & Logistique	Ordinateur de bureau	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0176	Matériel Technique & Logistique	Ordinateur portable	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0177	Matériel Technique & Logistique	Imprimante	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
006-24 Reçu le 28/11/2025	MMCPP_0178	Technique & Logistique Matériel	Poste téléphonique fixe sans fil	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Bureau de la directrice	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
	MMCPP_0179	Technique & Logistique	Poste téléphonique fixe sans fil	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	1 bureau 1 services grands 1 service bébés 1 cuisine	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
	MMCPP_0180	Matériel de soins	Couche taille 3	2 à 10 paquets	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0181	Matériel de soins	Couche taille 4	5 à 50 paquets	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0182	Matériel de soins	Couche taille 5	5 à 50 paquets	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0183	Matériel de soins	Couche taille 6	5 à 50 paquets	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0184	Matériel de soins	Couche taille 7	2 à 10 paquets	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0185	Matériel de soins	Gel hydroalcoolique	10 à 20	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0186	Matériel de soins	Lingette agroalimentaire	3 à 10 boites	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0187	Matériel de soins	Mouchoir en papier	10 à 50 boites	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0188	Matériel de soins	Essuie mains	100 à 20 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0189	Matériel de soins	Spray désinfectant surface	10 à 50	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0190	Matériel de soins	Savon doux enfants	5 à 20 Litres	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0191	Matériel de soins	Gants vinyles taille L et M	Environs 10 boîtes	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0192	Matériel Technique & Logistique	Lessives	5 à 20 litres	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0193	Matériel de soins	Savon doux mains	Environs 10 flacons	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0194	Matériel Technique & Logistique	Eau de javel	10 à 20 litres	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0195	Matériel Technique & Logistique	Papier toilette jumbo	5 à 20 rouleaux	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0196	Matériel Technique & Logistique	Désinfectant sol	20 à 60 litres	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0197	Matériel Technique & Logistique	Sac poubelles 30/50/100/110 litres	50 à 100 rouleaux	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0198	Matériel Technique & Logistique	Serviette de bain	26	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0199	Matériel Technique & Logistique	Armoire froid positif	4	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Cuisine	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0200	Matériel Technique & Logistique	Armoire froid négatif	3	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Cuisine	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0201	Matériel Technique & Logistique	Chambre froide positif	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Aire de livraison	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0202	Matériel Technique & Logistique	Four vapeur et traditionnel	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Cuisine	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0203	Matériel Technique & Logistique	Plaque de cuisson 4 feux	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Cuisine	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0204	Matériel Technique & Logistique	Cellule de refroidissement	3	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Cuisine	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0205	Matériel Technique & Logistique	Lave-linge	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0206	Matériel Technique & Logistique	Sèche-linge	1	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0207	Matériel Technique & Logistique	Lit au sol enfants	24	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	12 : dortoir des grands 12 : dortoir des moyens	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0208	Matériel Technique & Logistique	Lit a barreau	12	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	10 dans les dortoirs bébés 2 placards cour	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0209	Matériel Technique & Logistique	Lit d'appoint a barreau	2	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Placard cour	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0210	Matériel Technique & Logistique	Gigoteuse grandes tailles	11	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25

Fichier opérationnel

Tableau de recensement des moyens matériels de l'EPCI

N° Article	Catégorie	Désignation	Quantité	Service	Lieu de stockage	Précision du lieu de stockage	Contact	Commentaires
MMCPP_0211	Matériel Technique & Logistique	Gigoteuse petite taille	10	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0212	Matériel Technique & Logistique	Grandes couverture	19	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0213	Matériel Technique & Logistique	Petite couverture	6	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0214	Matériel Technique & Logistique	Drap	40 à 100	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Buanderie	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0215	Matériel Technique & Logistique	Oreiller	25	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Dortoirs grands moyens bébés	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0216	Matériel Technique & Logistique	6 mois	11 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Service des bébés	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0217	Matériel Technique & Logistique	4 mois	2 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Service des bébés	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0218	Matériel Technique & Logistique	9 mois	11 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Service des bébés	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
MMCPP_0219	Matériel Technique & Logistique	12 mois	11 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Service des bébés	Melissa DINI 06 59 49 69 25	
AR Préfecture								
006-24 Reçu le 28/11/2020	MMCPP_0220	Technique & Logistique	18 mois	11 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Service des bébés	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0221	Technique & Logistique	24 mois	13 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Service des bébés	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0222	Matériel Technique & Logistique	36 mois	3 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Service des bébés	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0223	Matériel Technique & Logistique	3 mois	8 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0224	Matériel Technique & Logistique	6 mois	1 pièce	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0225	Matériel Technique & Logistique	9 mois	7 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0226	Matériel Technique & Logistique	12 mois	12 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0227	Matériel Technique & Logistique	18 mois	33 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0228	Matériel Technique & Logistique	24 mois	10 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0229	Matériel Technique & Logistique	3 ans	13 pièces	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0230	Matériel Technique & Logistique	Casquette et bob	28	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0231	Matériel Technique & Logistique	Maillot de bain	7	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0232	Matériel Technique & Logistique	Slip et culotte	16	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0233	Matériel Technique & Logistique	Chaussette	15 paires	Enfance et Jeunesse	Crèche de L'Escarène	Entrée	Melissa DINI 06 59 49 69 25
	MMCPP_0234	Matériel Technique & Logistique	Lits bébé à barreaux	2	Enfance et Jeunesse	RPE	Dortoir RPE	Aude RICHARD 06 70 25 96 42
	MMCPP_0235	Matériel Technique & Logistique	PC fixe	1	Enfance et Jeunesse	RPE	Bureau 2 responsable RPE	Gaëlle LESAGE 06 01 04 19 53 / 04 92 00 75 96
	MMCPP_0236	Matériel Technique & Logistique	PC portable Toshiba	1	Enfance et Jeunesse	RPE	Bureau 2 responsable RPE	Gaëlle LESAGE 06 01 04 19 53 / 04 92 00 75 96
	MMCPP_0237	Matériel Technique & Logistique	PC fixe	1	Enfance et Jeunesse	RPE	Bureau 3	Stéphanie RISSO 04 92 00 75 95 / 06 20 44 06 48
	MMCPP_0238	Matériel Technique & Logistique	Ecran	2	Enfance et Jeunesse	RPE	Bureau 3	Stéphanie RISSO 04 92 00 75 95 / 06 20 44 06 48
	MMCPP_0239	Matériel Technique & Logistique	PC fixe	1	Enfance et Jeunesse	Siège CCPP	Bureau 1 responsable pôle enfance et jeunesse	Catherine RUF 06 23 15 26 69
	MMCPP_0240	Matériel Technique & Logistique	Ecran	1	Enfance et Jeunesse	Siège CCPP	Bureau 1 responsable pôle enfance et jeunesse	Catherine RUF 06 23 15 26 69
	MMCPP_0241	Matériel Technique & Logistique	PC portable Lenovo	1	Enfance et Jeunesse	Siège CCPP	Bureau 1 responsable pôle enfance et jeunesse	Catherine RUF 06 23 15 26 69
	MMCPP_0242	Matériel Technique & Logistique	PC fixe	1	Enfance et Jeunesse	Siège CCPP	Bureau 3	Alexandra PIRANI 04 92 00 75 84 / 06 09 15 12 76
	MMCPP_0243	Matériel Technique & Logistique	Ecran	2	Enfance et Jeunesse	Siège CCPP	Bureau 3	Alexandra PIRANI 04 92 00 75 84 / 06 09 15 12 76
	MMCPP_0244	Matériel Technique & Logistique	PC portable	1	Enfance et Jeunesse	Siège CCPP	Bureau 3	Lucile FAUQUANT 06 88 69 18 67
	MMCPP_0245	Matériel Technique & Logistique	Ecran	1	Enfance et Jeunesse	Siège CCPP	Bureau 3	Lucile FAUQUANT 06 88 69 18 67



RE

Référence : FS09_Registre_des_mouvements_de_matériel_et_personnels
Destinataire : Cellule soutien aux communautés et mutualisation
Objectifs : Assurer la traçabilité complète des moyens matériels et humains

(PICS).

006-240600593-20251125-C021112-D
Reçu le 28/11/2025

N°	Date	Heure	Type de ressource (matériel / personnel)	Désignation précise (engin, véhicule, agent, équipement...)	Commune ou entité d'origine	Commune ou entité bénéficiaire	Mission / Motif de la mise à disposition	État / Disponibilité au départ	Date / Heure de retour	Nom / Fonction du responsable ou de l'agent	Réstitution / fin de mise à disposition	Autorisation / Validation	Incident, panne, ou observation particulière	
1	07-oct	09h10	Matériel	Mini-pelle Yanmar	Peille	L'Escarène	Déblaiement de voirie inondée	Bon / Disponible	07/10 - 09h45	M DUPONT (Chauffeur)	RAIC / Maire de Peille	Oui	Aucun incident signalé	
2	07-oct	10h15	Personnel	Pierre DURAND - Agent technique	CCPP	Berre-Les-Alpes	Appui débalalement et nettoyage	Disponible	–	07/10 - 10h30	DST	RAIC / DGS CCPP	Oui	Mission effectuée sans incident